

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 07305 Numéro SIREN : 480 092 030 Nom ou dénomination : 5MILL5
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 5733

5733

16 JUIN 2023

SARL 5MILL5
35 AVENUE DES BRETAGNES
93230 - ROMAINVILLE
EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE
GROUPE **SOFINOR**

10 Rue Cartigny- Quartier Koenig
14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON
N° Tél : 0231710500

www.groupe-sofinor.fr

Attestation/Rapport	3
Comptes annuels	5
Compte de résultat synthétique	6
Compte de résultat synthétique	7
Compte résultat détaillé	8
Bilan - Actif	10
Bilan - Passif	11
Bilan Actif Détaillé	12
Bilan Passif Détaillé	13
Tableaux de gestion	14
Soldes Intermédiaires de Gest.	15
S.I.G. détaillé	16
Tableau de financement	18
Analyse trésorerie	19
Liste des immobilisations	20
Liste des immobilisations	21
Liasse	22

Attestation / Rapport

ATTESTATION/RAPPORT

SARL SMILLS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL 5MILLS

Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	4 344,88 €
Chiffre d'affaires	3 198,00 €
Résultat net comptable	-2 634,02 €

Fait à Bretteville Sur Odon,
Le 16/05/2023.

Gildas FATOUT,
Expert-comptable.

Comptes annuels

BILAN - ACTIF

SARL SMILLS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	27 353,71	25 918,47	1 435,24	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	27 353,71	25 918,47	1 435,24	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				135,00
Autres créances	793,81		793,81	7 117,65
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				152,50
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 115,83		2 115,83	688,51
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 909,64		2 909,64	8 093,66
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	30 263,35	25 918,47	4 344,88	8 093,66

BILAN - PASSIF

SARL SMILL5

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 7 500,00)	7 500,00	7 500,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-26 568,38	-27 996,64
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 634,02	1 428,26
SITUATION NETTE	-21 702,40	-19 068,38
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-21 702,40	-19 068,38
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		427,00
Emprunts et dettes financières diverses	12 103,16	11 891,15
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 560,00	12 840,00
Dettes fiscales et sociales	384,12	2 003,89
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	26 047,28	27 162,04
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	4 344,88	8 093,66

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SARL SMILL5

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 435,24		1 435,24	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	1 447,30		1 447,30	
21830000 MAT BUREAUX INFORMATIQUE	25 406,41	25 406,41		
21840000 MOBILIER	500,00	500,00		
28182000 AMORT MAT TRANSPORT	-12,06		-12,06	
28183000 AMORT MAT BUR INFORM	-25 406,41	-25 406,41		
28184000 AMORT MOBILIER	-500,00	-500,00		
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 435,24		1 435,24	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances Clients et comptes rattachés		135,00	-135,00	-100,00
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX		1 485,00	-1 485,00	-100,00
49100000 DEPRECIATION COMPTES CLIENTS		-1 350,00	1 350,00	100,00
Autres	793,81	7 117,65	-6 323,84	-88,85
43740000 ASSEDIC		229,10	-229,10	-100,00
44551000 TVA A DECAISSER		610,00	-610,00	-100,00
44560000 TAXES SUR LE CA DEDUCTIBLE	612,91	1 412,06	-799,15	-56,59
44567000 CREDIT TVA A REPORTER	5,00	4 848,00	-4 843,00	-99,90
44570000 TAXES SUR CA COLLECTEES		18,49	-18,49	-100,00
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES	120,00		120,00	
46700000 AUT CPTS DEBIT/CREDIT DIVERS	55,90		55,90	
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres		152,50	-152,50	-100,00
50800000 AUTRES VMP ET AUTRES CREANCES		152,50	-152,50	-100,00
Disponibilités	2 115,83	688,51	1 427,32	207,31
51200000 BANQUE BLANK	2 115,83	688,51	1 427,32	207,31
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 909,64	8 093,66	-5 184,02	-64,05
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	4 344,88	8 093,66	-3 748,78	-46,32

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SARL 5MILL5

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 7 500,00)	7 500,00	7 500,00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERS	7 500,00	7 500,00		
Réserves				
Report à nouveau	-26 568,38	-27 996,64	1 428,26	5,10
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-26 568,38	-27 996,64	1 428,26	5,10
Resultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-2 634,02	1 428,26	-4 062,28	-284,42
SITUATION NETTE	-21 702,40	-19 068,38	-2 634,02	-13,81
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-21 702,40	-19 068,38	-2 634,02	-13,81
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)		427,00	-427,00	-100,00
51200100 AMEX		427,00	-427,00	-100,00
Emprunts et dettes financières diverses	12 103,16	11 891,15	212,01	1,78
45510000 ASSOC. Cpte COURANT PRINCIPAL	12 103,16	11 891,15	212,01	1,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 560,00	12 840,00	720,00	5,61
40101000 FOURNISSEURS	12 840,00	12 840,00		
40810000 FRS FACT NON PARVENUES	720,00		720,00	
Dettes fiscales et sociales	384,12	2 003,89	-1 619,77	-80,83
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES		130,10	-130,10	-100,00
43100000 SECURITE SOCIALE	70,49	36,68	33,81	92,18
43730000 AUDIENS	42,82	6,82	36,00	527,86
43731000 CONGES SPECTACLE	41,81	26,18	15,63	59,70
44570100 TVA SUR VENTES 10%		386,20	-386,20	-100,00
44571100 TVA / VENTES 20%		1 417,91	-1 417,91	-100,00
44700000 AUTRES IMPOTS ET TAXES ASSIMIL	229,00		229,00	
TOTAL DETTES	26 047,28	27 162,04	-1 114,76	-4,10
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	4 344,88	8 093,66	-3 748,78	-46,32

Tableaux de gestion

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GEST.

SARL 5MILLS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 198,00	100	3 530,00	100	-332,00	-9
Ventes de marchandises - Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	3 198,00	100	3 530,00	100	-332,00	-9
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 198,00	100	3 530,00	100	-332,00	-9
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 198,00	100	3 530,00	100	-332,00	-9
- Matières premières - Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	3 198,00	100	3 530,00	100	-332,00	-9
MARGE BRUTE TOTALE	3 198,00	100	3 530,00	100	-332,00	-9
- Autres achats - Charges externes	2 080,47 2 838,05	65 89	2 126,32 6 144,56	60 174	-45,85 -3 306,51	-2 -54
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-1 720,52	-54	-4 740,88	-134	3 020,36	64
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	 456,00 510,00 209,94 -1 175,94	 14 16 7 -37	 6 373,00 170,00 33,86 6 169,14	 181 5 1 175	 -6 373,00 456,00 340,00 176,08 -7 345,08	 -100 200 520 -119
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-2 896,46	-91	1 428,26	40	-4 324,72	-303
Reprises sur dép., prov., amorts + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amort. et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total	 1 350,00 427,00 12,06 1 502,50 262,44	 42 13 47 8			 1 350,00 427,00 12,06 1 502,50 262,44	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 634,02	-82	1 428,26	40	-4 062,28	-284
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total						
RÉSULTAT COURANT	-2 634,02	-82	1 428,26	40	-4 062,28	-284
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-2 634,02	-82	1 428,26	40	-4 062,28	-284

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Du Au	Variation N / N-1 en valeur en %	
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 198,00	3 530,00		-332,00	-9
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue (biens et services)	3 198,00	3 530,00		-332,00	-9
70600000 PRESTATIONS SERVICES	3 198,00	3 530,00		-332,00	-9
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 198,00	3 530,00		-332,00	-9
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 198,00	3 530,00		-332,00	-9
MARGE DE PRODUCTION	3 198,00	3 530,00		-332,00	-9
MARGE BRUTE TOTALE	3 198,00	3 530,00		-332,00	-9
- Autres achats	2 080,47	2 126,32		-45,85	-2
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	1 435,82	1 028,46		407,36	40
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	292,57	310,93		-18,36	-6
60680000 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	352,08	786,93		-434,85	-55
- Charges externes	2 838,05	6 144,56		-3 306,51	-54
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE		800,00		-800,00	-100
61800000 SERVICES EXTERIEURS DIVERS	51,13			51,13	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	356,84	207,32		149,52	72
62260000 HONORAIRES	600,00	1 525,00		-925,00	-61
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	45,87	56,94		-11,07	-19
62340000 CADEAUX CLIENTELE		288,70		-288,70	-100
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	675,10	1 110,77		-435,67	-39
62570000 RECEPTIONS	495,05	611,42		-116,37	-19
62572000 FRAIS DE REPRESENTATION		436,25		-436,25	-100
62610000 FRAIS AFFRANCHISSEMENT	60,32			60,32	
62620000 TELEPHONE	599,34	897,14		-297,80	-33
62780000 AUTRES FRAIS ET COMM.	-45,60	211,02		-256,62	-122
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-1 720,52	-4 740,88		3 020,36	-64
Subventions d'exploitation		6 373,00		-6 373,00	-100
74000000 SUBVENTION EXPLOITATION		6 373,00		-6 373,00	-100
- Impôts, taxes et versements assimilés	456,00			456,00	
63511000 CET C.V.A.E.	456,00			456,00	
- Salaires et traitements	510,00	170,00		340,00	200
64110000 SALAIRES	510,00	170,00		340,00	200
- Charges sociales	209,94	33,86		176,08	520
64510000 COTISATIONS URSSAF	116,73	-1,08		117,81	
64530000 COTISATIONS RETRAITE	30,65	-0,36		31,01	
64531000 COTISATIONS CONGES SPECTACLE	15,63	26,18		-10,55	-40
64540000 COTISATIONS ASSEDIC	46,93	9,12		37,81	415
Total	-1 175,94	6 169,14		-7 345,08	-119
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITAT.	-2 896,46	1 428,26		-4 324,72	303
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts	1 350,00			1 350,00	
78174000 REPR/PROV DEP ACT.CI CREANCES	1 350,00			1 350,00	
+ Autres produits d'exploitation	427,00			427,00	
75800000 PROD DIVERS GESTION COURANTE	427,00			427,00	
- Dotations amortissements et dépréciations	12,06			12,06	
68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES	12,06			12,06	

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Du Au	Variation N / N-1 en valeur en %	
- Autres charges d'exploitation	1 502,50			1 502,50	
65400000 PERTES/CREANCES IRRECouvrABLES	1 350,00			1 350,00	
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	152,50			152,50	
Total	262,44			262,44	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 634,02	1 428,26		-4 062,28	-284
RÉSULTAT COURANT	-2 634,02	1 428,26		-4 062,28	-284
Total					
RÉSULTAT EXERCICE	-2 634,02	1 428,26		-4 062,28	-284

(1) dont produits cession éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

TABLEAU DE FINANCEMENT

SARL SMILL5

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement	-3 971,96
Acquisitions d'immobilisations		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-3 971,96
Immobilisations incorporelles		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations corporelles	1 447,30	Immobilisations incorporelles	
Immobilisations financières		Immobilisations corporelles	
		Immobilisations financières	
Prélèvements des comptes courants		Apports comptes courants	212,01
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	
Emprunts remboursés (capital)		Subvention investissement	
TOTAL EMPLOIS	1 447,30	Emprunts réalisés	
		TOTAL RESSOURCES	-3 759,95

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 5 207,25

Augmentation actif circulant		Diminution actif circulant	7 808,84
Diminution dettes	899,77	Augmentation dettes	
TOTAL	899,77	TOTAL	7 808,84

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a diminué de 6 909,07

Augmentation de la trésorerie	1 701,82	Diminution de la trésorerie	
-------------------------------	----------	-----------------------------	--

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a augmenté de 1 701,82

ANALYSE TRÉSORERIE

SARL SMILL5

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) EST DE

-2 896,46

Compte tenu des variations d'inventaire :

- des stocks de produits, en-cours
- des stocks d'approvisionnement
- des stocks de marchandises

Compte tenu des autres produits et charges de gestion courantes

+ -1 075,50

L'APPORT D'ARGENT DE L'EXPLOITATION A ÉTÉ DE
(Ventes - achats d'exploitation)

-3 971,96

100 %

FLUX FINANCIERS	Sorties	Entrées		
Produits financiers, Agios, Intérêts C.T. Intérêts des emprunts Remboursement capital				
TOTAL ANNUITÉS ET AGIOS				
Achats d'immobilisations - Incorporelles - Corporelles - Financières	1 447,30			
Cessions d'immobilisations Emprunts nouveaux Subventions d'investissement				
TOTAL INVESTISSEMENTS - FINANCEMENTS	1 447,30		-1 447,30	-36 %
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Intérêts des comptes courants Total des apports des associés		212,01		
TOTAL APPORTS/PRELEVEMENTS NET DES ASSOCIÉS		212,01	212,01	5 %
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ET PARTICIPATION				
TOTAL GÉNÉRAL	5 419,26	212,01	Variation de trésorerie nette globale	-5 207,25

Cette variation de trésorerie nette globale se traduit par :

Une amélioration des disponibilités de	1 701,82
Une diminution des créances de	-7 808,84
Une diminution des dettes fournisseurs et dettes à court terme de	-899,77

Liste des immobilisations

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL SMILL5

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Calcul des amortissements à date du

Transfert des amortissements à date du 31/12/2022

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	

21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

1	VELO ELECTRIQUE EOVO	19/12/22	1 447,30	4,00	25,00	Lin E	E	12,06 E	12,06	1 435,24
Cumul du compte		21820000	1 447,30			E	E	12,06 E	12,06	1 435,24
(hors cessions)			1 447,30			E	E	12,06 E	12,06	1 435,24

21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT

1	MAT. BUREAU	25/04/05	706,16	3,00	33,33	Lin E	706,16 E	E	706,16	
2	DV4 SACTLER TREPIED	18/12/06	407,44	3,00	33,33	Lin E	407,44 E	E	407,44	
3	CAMESCOPE HDV SONY	07/12/06	2 056,00	3,00	33,33	Lin E	2 056,00 E	E	2 056,00	
4	APPLE IBOOK G4	09/05/06	1 086,13	3,00	33,33	Lin E	1 086,13 E	E	1 086,13	
5	CAMESCOPE DVD205 DC	10/06/06	600,34	3,00	33,33	Lin E	600,34 E	E	600,34	
6	MBPRO	22/06/07	1 923,08	3,00	33,33	Lin E	1 923,08 E	E	1 923,08	
7	MATERIEL DE MONTAGE	19/04/09	1 074,91	3,00	33,33	Lin E	1 074,91 E	E	1 074,91	
8	BOITIERS DD RAID DROB	14/11/13	1 302,68	3,00	33,33	Lin E	1 302,68 E	E	1 302,68	
9	MACPRO 2.8 GHZ QUAD	20/03/14	3 477,51	3,00	33,33	Lin E	3 477,51 E	E	3 477,51	
10	CANON XF300	11/03/14	4 140,43	3,00	33,33	Lin E	4 140,43 E	E	4 140,43	
11	CANON XF100	22/07/14	1 910,00	3,00	33,33	Lin E	1 910,00 E	E	1 910,00	
12	MACBOOK PRO 15"	28/10/15	1 233,33	3,00	33,33	Lin E	1 233,33 E	E	1 233,33	
13	CAMERA CINEMA	22/01/16	5 488,40	3,00	33,33	Lin E	5 488,40 E	E	5 488,40	
Cumul du compte		21830000	25 406,41			E	25 406,41 E	E	25 406,41	
(hors cessions)			25 406,41			E	25 406,41 E	E	25 406,41	

21840000 MOBILIER

1	REP MOB C MOULIN	01/01/05	500,00	4,00	25,00	Lin E	500,00 E	E	500,00	
Cumul du compte		21840000	500,00			E	500,00 E	E	500,00	
(hors cessions)			500,00			E	500,00 E	E	500,00	

CUMUL TOUS COMPTES	Valeur d'acquisition	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice	
		antérieurs		de l'exercice		cumulés		
	27 353,71	E	25 906,41	E	12,06	E	25 918,47	1 435,24
		D		D		D		
(hors cessions)	27 353,71	E	25 906,41	E	12,06	E	25 918,47	1 435,24
		D		D		D		

Liasse

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2023  N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/22		et clos le		31/12/22	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal ☒			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL 5MILL5 35 AVENUE DES BRETAGNES 93230 ROMAINVILLE							
SIRET 4 8 0 0 9 2 0 3 0 0 0 0 2 6				Mél : cecile.moulin@5mill5.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Production de films et de programmes pou				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		2 634	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐					
		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies ☐					
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
SOFINOR CAEN 16 RUE ALFRED NOBEL 14123 IFS							
Tél : 0231354950				Tél :			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 16/05/23 Lieu : Bretteville Sur Odon			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Expert-comptable Gildas FATOUT			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :				Signature			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c								
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d								
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e								
								f								
								g								
								h								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j								
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)								
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :											
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1			2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%											
							0%		15%		19%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice											
					MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).



N°15949*05

Désignation de l'entreprise : SARL 5MILLS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 35 AVENUE DES BRETAGNES 93230 ROMAINVILLE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 48009203000026		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	25 918 1 435	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	27 354 BK	25 918 1 435
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	794 794
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 116 2 116	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	2 910 CK	2 910	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	30 263 1A	25 918 4 345	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 5MILL5</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7.500)		DA	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	-26 568
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-2 634
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	-21 702
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	12 103
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	13 560
	Dettes fiscales et sociales		DY	384
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	26 047	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 345	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Ecart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	26 047
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 - SD 2023

Formulaire obligatoire(artcle 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 5MILL5										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[	Dont Composants	L9		KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[	Dont Composants	M1		KM		KN		
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions	[	Dont Composants	M2		KP		KQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[	Dont Composants	M3		KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	1 447
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	25 906	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	25 906	LO		LP	1 447	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	25 906	ØH		ØJ	1 447		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	1 447	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	25 906	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	27 354	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G			
TOTAL IV		13		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK		ØL	27 354	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL SMILL5					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

6 AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 5MILL5										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI	12	QJ		QK	12		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 906	QM		QN		QO	25 906		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	25 906	QV	12	QW		QX	25 918	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	25 906	ØP	12	ØQ		ØR	25 918	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS				REPRISES					
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 5MILL5**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	1 350	6U		6V	1 350	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	1 350	TY		TZ	1 350	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	1 350	UB		UC	1 350	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF	1 350				
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL 5MILL5										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	738	738				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	56	56				
	Charges constatées d'avance				VS						
	TOTAUX				VT	794	VU	794	VV		
RENVIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 560	13 560							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	155	155							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	229	229						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	12 103	12 103							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	26 047	VZ	26 047						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058 - A - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 5MILL5

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET

☐

Néant

☐ *

Exercice N, clos le :
31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	---	----	--	--	----	--

Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

Régimes particuliers / impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
		Autres plus-values imposées aux taux de 19 %				
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *

Majoration d'amortissement*

Mesures d'incitation à l'investissement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 sexdecies)	PB	

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	
---	---	--	----	--

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

2 634

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 5MILL5</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	23 432
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	23 432
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	2 634
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	26 066
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058 - C - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 5MILL5</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-27 996	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 428				ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZE				
	TOTAL I	ØF	-26 568				ZF				
							ZG	-26 568			
							ZH	-26 568			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES	AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT			
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ			
		- Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	646		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	4 273		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	4 919			
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE, CVAE						YW	456		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z			
		Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX	456		
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	640			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	3 790			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)						ØB	510			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *		XP					ZR			
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 5MILL5

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	avec une ventilation par taux (C)		
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

[illegible]

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059 - C - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 5MILL5

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 5MILL5				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 5MILL5		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2023



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

4 8 0 0 9 2 0 3 0 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 5MILL5

ADRESSE (voie)

35 AVENUE DES BRETAGNES

CODE POSTAL

93230

VILLE

ROMAINVILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

MOULIN

Prénom(s)

CECILE

Nom marital

% de détention

100,0000

Nb de parts ou actions

1 500,00

Naissance : Date

30/03/1972

N° Département

94

Commune

NOGENT-SUR-MARNE

Pays

France

Adresse :

N°

35

Voie

AVENUE DES BRETAGNES

Code Postal

93230

Commune

ROMAINVILLE

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

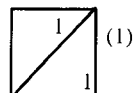
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET : 4 8 0 0 9 2 0 3 0 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 5MILL5

ADRESSE (voie) 35 AVENUE DES BRETAGNES

CODE POSTAL 93230

VILLE ROMAINVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

5 MILL 5

**Société Unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500,00 euros
Siège Social 35 avenue des Bretagnes 93230 ROMAINVILLE RCS 480 092 030**

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE
50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

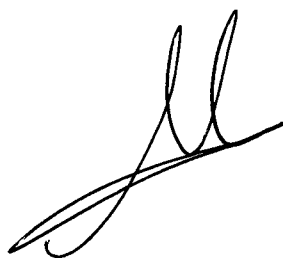
En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Madame Marie Moulin n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2022

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation au rapport ci-dessus énoncé.

La gérante

Marie Moulin



5 MILL 5

**Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 euros**

**Siège Social
35 avenue des Bretagnes
93230 ROMAINVILLE RCS 480 092 030**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 MAI 2022**

L'an deux mille vingt, et le quinze juin à dix-huit heures, l'associée et la gérante se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

**Madame Marie Moulin, gérante
Madame Cecile MOULIN, propriétaire de
Mille cinq cents parts, ci : 1 500 parts**

Total des parts présentes ou représentées : 1500 parts sur les 1500 parts composant le capital social.

Madame Moulin Marie préside la séance en qualité de gérant.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,**
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,**
- le texte des résolutions proposées.**

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,**
- Quitus à la gérance,**
- Affectation des résultats,**
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,**
- Questions diverses.**

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter un déficit de 2 634,02 euros. de l'exercice, de la manière suivante :

- au report à nouveau, soit – 2 634,02

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Madame Moulin Marie et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

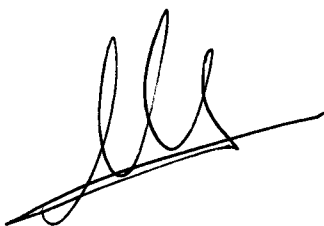
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

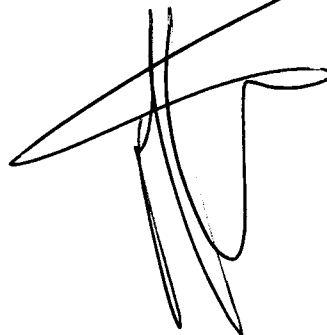
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et les associés.

Signatures

Marie Moulin



Cécile Moulin



5 MILL 5
Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 euros

Siège Social
35 avenue des Bretagnes
93230 ROMAINVILLE
RCS 480 092 030

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait apparaître un déficit de 2 634,02 euros.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de 102 euros de l'exercice, de la manière suivante :

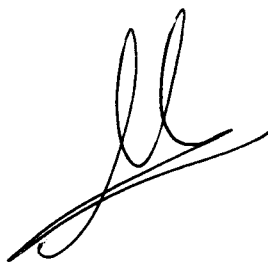
- au report à nouveau, soit - 2 634,02 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la convention relevant des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

La Gérante

Marie Moulin



5 MILL 5

**Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 euros**

**Siège Social
35 avenue des Bretagnes
93230 ROMAINVILLE
RCS 480 092 030**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Cher associé,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité au cours de l'exercice:

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2021 est de 3 198,00 euros et le résultat un déficit de 2 634,02 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'exercice social 2023 devrait faire apparaître un résultat positif.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et développement

Néant

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.



5 MILL 5

**Société Unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500,00 euros
Siège Social 35 avenue des Bretagnes 93230 ROMAINVILLE RCS 480 092 030**

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE
50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Madame Marie Moulin n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2022

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation au rapport ci-dessus énoncé.

La gérante

Marie Moulin

